



CLÉMENCE DIRAC

Cheffe de section des services écosystémiques forestiers et sylviculture - Office fédéral de
l'environnement OFEV

*Stratégie fédérale pour la valorisation des services écosystémiques des arbres rendus à la
population*



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Departement für Umwelt, Verkehr,
Energie und Kommunikation UVEK

Bundesamt für Umwelt BAFU
Abteilung Wald



Stratégie fédérale pour la valorisation des services écosystémiques des arbres rendus à la population

Clémence Dirac, Division Forêts, OFEV

Journée technique sur la valeur de l'arbre dans la cité 7.10.2021

Bases légales: fonctions forestières



Constitution fédérale de la Confédération suisse (Art. 77)

La Confédération veille à ce que les forêts puissent remplir leurs fonctions protectrice, économique et sociale.



Loi fédérale sur les forêts

(Art. 28a)

La Confédération et les cantons prennent les mesures qui permettent à la forêt de remplir ses fonctions durablement, même dans un contexte de changements climatiques.

Bases légales: définition de la forêt



Loi fédérale sur les forêts (Art. 2)

Par forêt on entend toutes les surfaces couvertes d'arbres ou d'arbustes forestiers à même d'exercer des fonctions forestières.



Ne sont pas considérés comme forêts les groupes d'arbres ou d'arbustes isolés, les haies, les allées, les jardins, les parcs et les espaces verts, les cultures d'arbres en terrain nu destinées à une exploitation à court terme ainsi que les buissons et les arbres situés sur ou à proximité immédiate des installations de barrage.

Politique forestière 2021-2024

(Ligne stratégique 6.2)



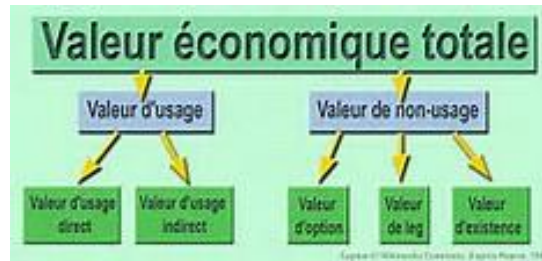
Etablissement de documents de base et création de conditions générales pour rendre possible la **rémunération** des prestations forestières fournies par les propriétaires de forêts

Politique forestière 2021-2024

(Nouvelles mesures)



- Valorisation économique des SEF
- Evaluation monétaire des SEF et ceux des arbres urbains
- Considération de la forêt (et des arbres urbains PF 2050?) dans la thématique des SE



ESP
Ecosystem Services Partnership

Valorisation économique

Rémunérations existantes (marchés, subventions)

Rémunérations ponctuelles et peu développées



Exploitation durable du bois



Chmt climatique: mitigation et adaptation



Forêts de protection



Biodiversité



Eau potable



Récréation

Evaluation monétaire

- Adaptation et mise à disposition d'un outil pour calculer la valeur des SE des arbres en ville et des forêts urbaines et pour optimiser leur gestion (i-tree)
- Projet avec l'OFS pour élargir les comptes environnementaux nationaux avec la valeur des SEF (Eurostat)
- Cours de formation continue

Considération des SEF

- Représentation de la thématique dans les discussions politiques et techniques au niveau national et international
- Collaboration avec les acteurs de la branche au niveau national
- Collaborations internationales
- Information et sensibilisation

Foresterie urbaine

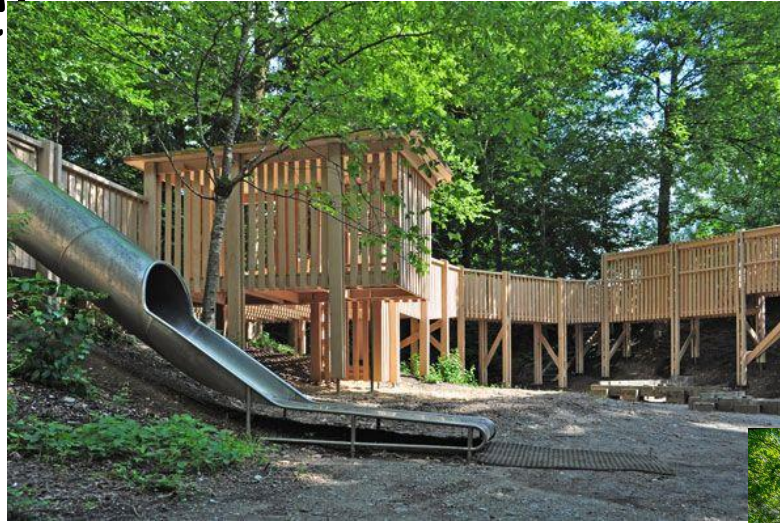


Les partenariats intersectoriels sont renforcés et les synergies avec d'autres domaines politiques et économiques (aux niveaux national et international) sont développées

Synergies



Synergies



Synergies



Actions en foresterie urbaine

- Intégration dans la politique forestière 2021-2024 et suivante
- Soutien financier à ArboCityNet (ACN) [ArboCityNet | Schweizer Netzwerk für Urban Forestry](#)
- Soutien financier à des projets spécifiques (i-tree, CAS/MAS en FU)
- Conduite d'une mesure (arbres hors forêt, UF+AF) liée à la stratégie développement durable 2030 de l'ARE
- Soutien à l'EFUF European Forum on Urban Forestry